

## PROCEDURE DE RETRAIT DU DIPLOME

Réf: article 16 de la circulaire n°2015-0012 du 24 mars 2015

## Sur place au service scolarité de l'établissement où vous avez obtenu votre diplôme :

(horaires et lieux à vérifier sur le site internet www.umontpellier.fr)

En personne : munissez-vous de votre pièce d'identité et si possible d'une copie de votre attestation de réussite ou certificat provisoire.

Par procuration : la personne que vous mandatez devra présenter votre pièce d'identité et la sienne, le formulaire de procuration que vous aurez dûment rempli et signé, ainsi que la copie de votre attestation de réussite ou certificat provisoire (si possible).

## Par correspondance

En complétant le formulaire ci-dessous et en l'adressant accompagné des pièces demandées, au service scolarité de l'établissement où vous avez obtenu votre diplôme.

<u>-</u>	-					
Diplôme(s):	C2i	DAEUB FESSIONNELLE	20, 2.0	DUT	DEUST INGÉNIEUR	LICENCE AUTRE
•						AUTRE
otre état civil						
lom patronymi	que :			n :		
Date de naissan	ce :			o d'étudiant :		
os coordonné	es		Numer	O INE (Tacultatif)	:	
		faire envoyer le				
				e postal :		
Adresse mail :			Télé	phone :		
Ambassade ou o	lélégation euro	péenne si envoi a	à l'étranger :			
Pièces à joindre						
	e document rem	•		In 100 C		
	•	pièce d'identité			om et adresse e	et affranchie au tarif
	• •		•	imandé avec acci		
U	_	•		riginal du certifica	•	
	ne copie de voti	ic accestation ac				